

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

4-2 Règlement graphique
4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Territoire(s) : Sud Ouest
Commune(s) : Saint-Léger-les-Vignes, Brains

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Soils

Zonage

NI Zonage

--- Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

XXX Linéaire commercial souple
XXX Linéaire commercial strict

■ Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services

■ Polarité commerciale majeure

■ Polarité commerciale intermédiaire

■ Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantesaise

■ Périmètre de projet urbain intégrant des commerces

■ Pôle de services

■ Périmètre tertiaire

Emplacements Réservés

■ Emplacement réservé pour mixité sociale

■ Servitude de constructibilité limitée

■ Emplacement réservé pour projet d'intérêt général

■ Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

■ Espace Boisé Classé (EBC)

■ Espace Paysager à Protéger (EPP)

■ Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de plan

■ Parcelle

■ Emprise Bâtie

■ Surface eau

■ Limite communale

Implantation du bâti

--- Recul / Retrait minimal

--- Implantation obligatoire

■ Zone non-aedificandi

Protections patrimoniales

■ Séquence urbaine de type 1

■ Séquence urbaine de type 2

■ Périmètre patrimonial

■ Patrimoine bâti

■ Petit patrimoine bâti

■ Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination

■ Cône de vue

Liaisons

●●●● Principe de liaison viaire

●●● Principe de liaison modes actifs

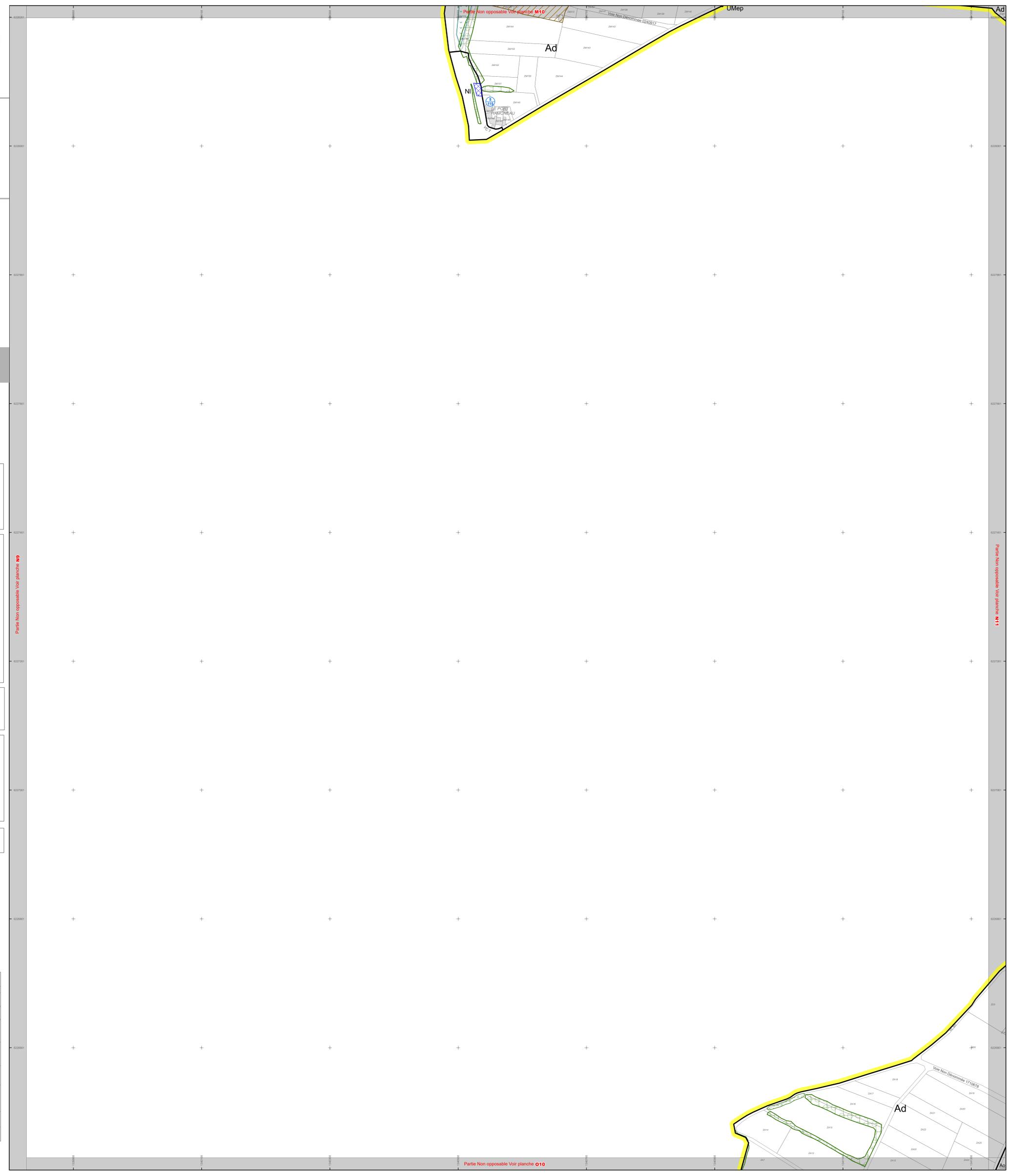
Périmètres reportés

■ Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

■ Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)

■ Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)

■ Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral



Partie Non opposable Voir planche M10

Partie Non opposable Voir planche M11

Partie Non opposable Voir planche O10